

## "Comte Snoy et d'Oppuers: témoignage et souvenirs" dans La Revue générale (Mai 1984)

**Légende:** En mai 1984, le comte Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, ancien président de la délégation belge au Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine et à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, évoque dans le périodique bruxellois La Revue générale ses souvenirs de la relance européenne et de la signature des traités de Rome.

**Source:** La Revue générale. Réd. Chef Jean-Claude Ricquier. Mai 1984, n° 5. Bruxelles. "Comte Snoy et d'Oppuers :témoignage et souvenirs", p. 18-26.

**Copyright:** (c) Revue Générale Belge

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/comte\\_snoy\\_et\\_d\\_oppuers\\_temoignage\\_et\\_souvenirs\\_dans\\_la\\_revue\\_generale\\_mai\\_1984-fr-71ab844f-e536-40a9-b383-063cb8b16262.html](http://www.cvce.eu/obj/comte_snoy_et_d_oppuers_temoignage_et_souvenirs_dans_la_revue_generale_mai_1984-fr-71ab844f-e536-40a9-b383-063cb8b16262.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Comte Snoy et d'Oppuers, *Témoignage et souvenirs*

par Jean-Claude Ricquier

[...]

*J.-C. R. : Quand s'ouvrit la conférence de Messine, y avait-il chez les différents négociateurs une vision commune de ce qu'il s'agissait de faire, ou bien est-ce là qu'on a découvert un projet commun ?*

J.-Ch. S. : A vrai dire, la relance européenne qui devait déboucher sur la conférence de Messine fut l'œuvre exclusive des trois gouvernements du Benelux. Déjà quinze jours après l'échec devant l'Assemblée nationale française du projet de la Communauté européenne de défense, les experts du Benelux mettaient en chantier des études en vue de cette relance. Ces travaux se firent de façon très discrète, parce que Paul-Henri Spaak faisait preuve de la plus grande prudence. Il a d'ailleurs attendu la chute du gouvernement Mendès France, en février 1955, avant de faire une véritable ouverture politique. C'est à ce moment que nous avons élaboré un mémorandum Benelux qui présentait un éventail de suggestions destinées à reprendre l'effort d'unification européenne. Parmi ces suggestions, il y avait celles qui s'inspiraient de la méthode Monnet, celle qu'il avait utilisée pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), à savoir la création d'un pool de l'énergie nucléaire, d'un pool de l'électricité et d'un pool des transports. Nous avons également été impressionnés par les négociations qui s'étaient déroulées à Rome sous l'impulsion de J.W. Beyen, le ministre hollandais des Affaires étrangères, en vue de la création d'une union douanière. C'est donc cet éventail d'idées qui a été présenté par les trois gouvernements du Benelux à Messine. A notre grande surprise, et à notre vive satisfaction, les ministres des Six ont adopté lors de cette conférence l'ensemble des alternatives présentées, et y ont ajouté un point de procédure, auquel les ministres du Benelux, sous l'influence de P.-H. Spaak, tenaient essentiellement, à savoir que la négociation serait présidée par une personnalité politique.

*J.-C.R. : Cette fameuse conférence de Messine ne dura finalement que deux jours ?*

J.-Ch. S. : Oui, elle fut très courte. Messine d'ailleurs fut choisie de façon assez amusante pour la raison que le ministre italien des Affaires étrangères, M. Martino, était indisponible ailleurs, car il devait participer à la campagne électorale qui se déroulait à ce moment-là en Sicile. On examina une carte de l'île et on constata que l'on ne pouvait décemment loger une conférence internationale qu'à Taormina. Mais Taormina ne faisait pas très sérieux pour des travaux de ce genre. Aussi décida-t-on de choisir Messine, toute proche, où se déroulèrent les travaux dans les salons de l'hôtel de ville, tandis que les délégations logeaient effectivement à Taormina, dans le magnifique hôtel San Domenico.

La conférence dura donc deux jours. A la fin du deuxième jour, M. Bech, qui présidait la séance, se tourna vers moi et me demanda de réunir les ambassadeurs afin de rédiger les conclusions obtenues par les négociateurs. Je le regardai avec un peu d'étonnement, ce à quoi il me répondit par un clin d'œil. Je compris alors ce qu'il voulait obtenir. Je réunis mes collègues qui ne tardèrent pas à constater avec un bel ensemble que les ministres n'avaient rien décidé du tout, et qu'en fait les débats n'étaient pas terminés.

Mais, entre-temps, les ministres étaient repartis pour Taormina où ils devaient assister à une représentation des ballets de Rome, que le gouvernement italien avait organisée en leur honneur dans le théâtre grec. Nous les avons donc rejoints au théâtre et je me vois toujours arrivant auprès d'eux pour leur dire qu'il fallait une nouvelle réunion afin d'arriver à un consensus. Or, un dîner devait encore avoir lieu au San Domenico. Ce n'est donc qu'après ce dîner, vers deux heures du matin, que commença la véritable conférence de Messine, qu'on devrait appeler de Taormina. Les travaux aboutirent à l'aube, ce qui nous permit de publier le fameux communiqué annonçant la relance européenne.

*J.-C. R. : Pour en revenir à ce que me disait Jean Rey l'année dernière, avez-vous assisté Paul-Henri Spaak à Messine en sachant que d'une certaine manière vous remplacez votre ministre, politiquement empêché de par la volonté du chancelier Adenauer d'écarter son propre ministre des Affaires économiques ?*

J.-Ch. S. : Non, j'avoue que je n'en ai jamais été tout à fait conscient. Aucun des ministres des Affaires étrangères présents à Messine, au cours des conférences suivantes, n'a jamais manifesté le désir d'associer les ministres des Affaires économiques aux travaux. De manière telle que j'ai toujours eu l'impression que Spaak m'avait demandé parce qu'il avait été satisfait de notre collaboration à l'OECE et qu'il souhaitait donc continuer à travailler avec moi. Quant au veto d'Adenauer, qui ne voulait pas que Ludwig Erhard participe à la conférence, je crois bien n'en avoir eu connaissance que plus tard.

*J.-C. R. : A partir de Messine, quelles responsabilités vous furent-elles confiées dans l'élaboration de ce qui allait devenir le traité de Rome ?*

J.-Ch. S. : J'ai tout de suite été désigné comme chef de la délégation belge, M. Spaak étant le président de la conférence et prenant son rôle international tout à fait au sérieux. Je devins également son suppléant à la présidence. Et chaque fois qu'il était indisponible ou absent je présidais donc à sa place.

*J.-C. R. : Ceux qui furent chargés d'élaborer le traité ont-ils, à partir de juin 1955, travaillé ensemble de façon constante, ou bien se rencontraient-ils seulement de temps à autre ?*

J.-Ch. S. : Les négociations furent très continues. Entre juillet et décembre 1955, il y eut des réunions constantes qui se tenaient à Bruxelles dans l'immeuble de la Trieste, au coin de la rue Belliard et de la rue de la Science. C'est en décembre qu'il est apparu très clairement qu'il fallait préférer l'union douanière à la zone de libre-échange. Cela a vivement refroidi les négociateurs britanniques avec lesquels nous travaillions depuis l'été, même si on l'a un peu oublié aujourd'hui.

*J.-C. R. : Précisément, en 1955, étiez-vous de ceux qui espéraient voir les Anglais rejoindre les six partenaires continentaux ?*

J.-Ch. S. : Oh oui ! J'en étais. D'abord parce que nous étions toujours en tant que Belges bien plus à l'aise dans une négociation avec les Britanniques qu'avec tel ou tel autre pays qui nous a occupés à un moment donné de l'Histoire. Deuxièmement, nous restions bien sûr grandement reconnaissants aux Anglais du rôle qu'ils avaient joué dans notre libération, tant en 1918 qu'en 1944. De la même manière, nous pensions que les Britanniques avaient beaucoup de raisons de faire partie de l'Europe et de lui donner son équilibre.

Mais ce qui nous a refroidis à ce moment-là, c'est la querelle entre les partisans de l'Europe intergouvernementale et les tenants de la supranationalité, telle que Robert Schuman l'avait défendue et qui impliquait le transfert d'une partie au moins de la souveraineté des États. Nous espérions amener progressivement les Britanniques à cette vision des choses, mais nous avons fait à l'OECE l'expérience de leur méfiance à l'égard de tout ce qui était neuf et inédit.

Ce fut le cas en effet de l'Union européenne des paiements et lors de la libération des échanges. Et, après Messine, lorsque nous avons opté pour l'union douanière plutôt que pour la zone de libre-échange, nous avons rencontré les premières grandes difficultés avec eux. Il est vrai que l'union douanière était impraticable avec le Commonwealth tel qu'il existait.

*J.-C. R. : Parmi les négociateurs du traité, experts et politiques confondus, quels sont les hommes qui vous ont fait la plus forte impression, et ceux qui Vont le plus marqué de leur empreinte ?*

J.-Ch. S. : Pour ce qui est des experts, il est certain que Pierre Uri a joué un des tout premiers rôles. Il fut le principal rédacteur du fameux rapport Spaak qui était le rapport des chefs de délégations. C'est lui qui a écrit de sa bonne plume ce document qui est l'une des pièces majeures de l'histoire du traité. En décembre 1955 en effet, P.-H. Spaak a demandé aux chefs des délégations de faire rapport en son nom aux ministres des Affaires étrangères. Nous fûmes donc quelques-uns à nous réunir autour d'une table, chargés de mener à bien ce travail. Il y avait là Félix Gaillard pour la France, le professeur Ophüls pour la RFA, le comte Benvenuti pour l'Italie, le professeur Verriijn-Stuart pour les Pays-Bas, Lambert Schaus pour le Luxembourg, et moi-même pour la Belgique.

*J.-C. R. : Si l'on vous demandait de rappeler les plus grandes difficultés politiques et techniques que vous avez rencontrées, lesquelles indiqueriez-vous ?*

J.-Ch. S. : Je dirais qu'une des grandes questions qui nous troublaient tous fut, au départ, le sort des pays colonisés dans notre future Communauté. La France, la Belgique et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas étaient encore des puissances coloniales. Et la difficulté majeure venait évidemment de la guerre d'Algérie puisque les Français défendaient la thèse que l'Algérie était un département comme un autre, partie intégrante du territoire métropolitain. Cette difficulté était si grande qu'il avait été convenu qu'on n'y toucherait pas. En effet, dans le rapport Spaak, qui date d'avril 1956, vous ne trouverez aucune mention des territoires d'outre-mer, et pas question notamment de l'Algérie.

Finalement, ce sont les Français eux-mêmes qui nous ont facilité la tâche. A la conférence de Venise, leur ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau, fit une déclaration par laquelle il donnait son accord au rapport Spaak à la condition qu'un chapitre supplémentaire soit rédigé concernant la participation des territoires et départements d'outre-mer au processus d'intégration.

Ce problème fut alors abordé, mais il fit surgir aussitôt une nouvelle difficulté. Les Allemands en effet, dépossédés de leurs colonies depuis quelque 35 ans, mais bénéficiant alors dans les années 50 de ne plus être une puissance coloniale, n'avaient aucune envie de le redevenir indirectement : ils n'y voyaient que des inconvénients et aucun avantage. Leur attitude constitua pour nous une grande difficulté pendant toute l'année 56. Finalement les choses s'arrangèrent de par la volonté d'Adenauer : on trouva une formule de solidarité financière pour les territoires d'outre-mer.

*J.-C. R. : Paul-Henri Spaak a souvent dit que dans ce type de grande affaire, il faut essentiellement emporter l'adhésion politique et ne pas s'attarder aux problèmes techniques, ceux-ci finissant toujours par être résolus par les experts. Partagez-vous cette opinion ?*

J.-Ch. S. : La conviction de Spaak, lorsqu'il tenait ce genre de propos, n'était pas douteuse. Et de fait, dans la négociation du traité de Rome, nous avons toujours trouvé les solutions techniques adéquates. Ces solutions furent soit de procédure, soit de transition, soit purement techniques.

En voici un exemple : en 1956, au mois de novembre, Spaak présidait une réunion où l'on définissait l'annexe G du traité, à savoir la tarification extérieure commune pour toute une série de produits agro-alimentaires. Et les experts n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur cette tarification commune. Après un quart d'heure, Spaak fit une grande colère et claqua la porte en déclarant : « Je dois aller faire une conférence à la section de Waremme du parti socialiste ; si, quand je reviendrai, à 11 heures du soir, vous ne vous êtes pas mis d'accord, je vous préviens que j'irai remettre mon tablier aux autres ministres des Affaires étrangères : car je refuse à l'avance de continuer à présider une conférence de ce genre... ! »

Ce coup de colère fit grand effet : les experts furent intimidés; comme j'étais président-suppléant de la conférence, je leur proposai d'aller d'abord dîner et de nous retrouver après le repas. La séance reprenant, j'avançai la solution suivante : fixer le tarif douanier commun, pour chaque produit, à mi-chemin des chiffres les plus éloignés. Personne ne s'opposa à ma solution et, lorsque Spaak revint, tout était réglé ...

Il faut bien comprendre en effet que ce tarif extérieur commun n'avait aucune importance puisque tout allait changer : aucune des expériences précédentes ne pouvaient être prises comme élément de référence puisque l'on créait un marché entièrement nouveau. Spaak avait donc parfaitement raison de ne pas s'attarder à ce qui n'était que des soi-disant difficultés.

*J.-C.R. : Avez-vous su qu'Achille Van Acker s'opposa au traité quelques jours avant la date où il devait être signé ?*

J.-Ch. S. : J'ai su cela d'une façon très pittoresque. Le 7 mars 1957, c'est-à-dire moins de trois semaines avant la signature du traité, nous avions une réunion à Val Duchesse à neuf heures du matin. J'y vis arriver Spaak, l'air défait. Je lui ai demandé : « Monsieur le ministre, qu'est-ce qui ne va pas ? ». Il m'a répondu :

« Le Roi refuse de signer la délégation des pleins pouvoirs pour la signature du traité... » Interloqué, je lui demandai : « Croyez-vous qu'il serait utile que j'aille voir le Roi pour lui présenter les arguments requis ? ». « Allez-y », me dit-il.

Le lendemain, je fus reçu par le Roi, qui me garda deux heures au Palais, où en tête à tête il me questionna comme il sait le faire. A la fin de l'audience il me dit : « Je suis convaincu, mais avez-vous convaincu le Premier ministre ? ». C'est alors que je compris où se trouvait le véritable obstacle... J'allai donc voir Achille Van Acker, mais je ne suis pas sûr du tout d'avoir réussi à le convaincre de la même manière.

C'est peu après que j'ai appris qu'il y avait eu une scène épouvantable entre lui, Paul-Henri Spaak et Jean Rey qui était également présent. Spaak menaça Van Acker de démissionner sur l'heure et de l'interpeller de son banc à la Chambre l'après-midi même. Quant à Jean Rey, il a ajouté calmement : « Monsieur le Premier ministre, je veux que vous sachiez que si Spaak démissionne, je démissionnerai aussi... ». Bref, on a risqué là une crise politique majeure qui aurait sans doute abouti à la chute du gouvernement... Finalement Achille Van Acker s'est incliné, mais à contrecœur : il n'aimait pas les délégations de souveraineté...

*J.-C. R. : Quels souvenirs gardez-vous de la séance de la signature du traité, au Capitole, dans la salle des Horaces et des Curiaces, le 25 mars 1957*

J.-Ch. S. : J'ai gardé de cette séance le souvenir d'un tournant de l'Histoire. Les Romains, comme toujours, avaient fait les choses avec beaucoup de majesté, et bien qu'il plût à torrent, tout le monde était dans la rue à quatre heures de l'après-midi lorsque les plénipotentiaires se réunirent au Capitole. C'est à ce moment précis que toutes les cloches de la ville éternelle se mirent à sonner. Quant à la cérémonie elle-même, elle fut empreinte d'autant de gravité que de simplicité. Les douze plénipotentiaires étaient assis côte à côte le long d'une grande table. Spaak fit un discours magnifique dont on retrouve le texte dans ses mémoires : *Combats inachevés*. Il fut suivi d'un discours de Segni, puis du maire de Rome. On nous remit alors à chacun une médaille d'or frappée aux effigies de Romulus et Remus et de la louve, et il nous fut dit que nous reprenions la tradition de Théodose.

*J.-C. R. : Quand vous regardez les choses de haut, estimez-vous, comme d'aucuns, que c'est le grand affaiblissement politique de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, suite à la Seconde Guerre mondiale, qui a permis l'aboutissement rapide d'une aussi difficile négociation ? En d'autres termes, que c'est cet affaiblissement qui a mis leur nationalisme en sourdine ?*

J.-Ch. S. : Je dirais surtout que l'idée européenne a été servie à cette époque par beaucoup de chance. En effet, dès la conférence de La Haye, cette idée avait rencontré le meilleur accueil, mais on ne voulait pas de délégations de souveraineté. Pour que celles-ci aboutissent, et elles sont une des caractéristiques majeures de la construction européenne, il a fallu une conjonction de hasards heureux : à savoir qu'en même temps — en Allemagne, en France et en Italie — arrivèrent au pouvoir des hommes des marches-frontières, qui non seulement comprenaient très bien les langues des pays voisins, mais aussi leurs possibilités, leurs mentalités et leurs intérêts.

Ces hommes, c'étaient de Gasperi, Adenauer et Schuman, qui ont trouvé chez les Beneluxiens exactement l'état d'esprit qu'ils recherchaient. Il existait donc à ce moment-là une grande compréhension mutuelle et une réelle volonté commune. Mais cette époque fut de courte durée. Il est certain que lorsque Schuman quitta le Quai d'Orsay pour céder la place à Pierre Mendès France, l'atmosphère changea considérablement.

Sans doute, les choses se rétablirent-elles lorsque dans un cabinet Edgar Faure, Schuman devint garde des Sceaux et Pinay prit les Affaires étrangères, mais à ce moment-là de Gasperi était mort, même si Adenauer était toujours aux affaires. En 1957, les circonstances étaient encore très favorables. Mais imaginez que le traité de Rome n'ait pas été signé cette année-là : l'année suivante, de Gaulle revenu au pouvoir, jamais il n'aurait été signé ! C'est ce que Jean-Marc Bœgner, ambassadeur de France auprès des Communautés, a dit un jour avec infiniment d'à propos : « Le traité n'aurait jamais été signé par le gouvernement français qui l'a appliqué, et il n'aurait jamais pu être appliqué par les gouvernements qui l'ont signé... »

*J.-C. R. : Après la signature du traité de Rome, vous n'avez pas rejoint les nouvelles institutions européennes. Était-ce que vous n'en avez pas eu le goût ?*

J.-Ch. S. : Je vais sur ce point vous répondre très franchement, en vous disant que j'ai effectivement hésité. En 1957, alors que Spaak était déjà secrétaire général de l'OTAN, j'ai été le voir à la villa Saïd à Paris.

Je lui ai demandé son avis et il m'a encouragé à présenter ma candidature à la Commission. Et puis j'en ai parlé à Jean Rey qui était un ami depuis bien avant la guerre. Finalement nous avons convenu ensemble que ce serait lui qui présenterait sa candidature à la Commission et que moi je resterais au secrétariat général des Affaires économiques. Nous avons en effet l'un et l'autre très peur d'une renaissance du protectionnisme en Belgique ; il ne fallait donc pas lâcher les leviers de commande dont on disposait aux Affaires économiques à cette époque.

*J.-C. R. : Dans trois ans, nous fêterons le trentième anniversaire du traité de Rome. Lorsque vous considérez l'état actuel de l'intégration européenne, estimez-vous qu'il ressemble à ce dont vous rêviez à Rome le 25 mars 1957 ?*

J.-Ch. S. : Ce dont je rêvais à Rome en mars 1957 c'était, selon les vues de Jean Monnet, l'enchaînement de solidarités de fait successives. Jean Monnet avait commencé par le charbon et l'acier. Puis il avait suggéré de continuer avec l'énergie, électrique et nucléaire. Mon sentiment personnel était que nous avions eu raison d'aborder les choses par la création d'un marché commun, ce qui avait déjà été l'approche du *Zollverein* allemand que j'avais eu l'occasion d'étudier de très près juste au lendemain de la Première Guerre.

Je croyais que, sur la base d'une union douanière, nous ressentirions très vite la nécessité de créer une union monétaire. Celle-ci, ajoutée à l'union douanière, nous aurait mis rapidement dans le devoir d'élaborer une politique budgétaire commune et, de proche en proche, de fédérer nos économies. Les limites entre l'économie et la politique étant insaisissables, nous aurions finalement débouché sur une fédération politique. C'est d'ailleurs ce qu'avaient prévu Paul-Henri Spaak et l'Assemblée *ad hoc* de Strasbourg en 1953 lorsqu'ils mirent au point le projet de traité de Communauté politique européenne qui disparut dans les oubliettes en août 1954 devant l'Assemblée nationale française en même temps que la CED, mais qui aurait dû entraîner l'unification des armées européennes.

Bien entendu, les choses ne se sont pas passées comme je le prévoyais, ou comme je l'espérais, à Rome en mars 1957. Mais je tiens à dire précisément qu'à cette date tous les négociateurs du traité étaient absolument convaincus de la nécessité d'instaurer la règle majoritaire dans les décisions du Conseil des ministres. Or, actuellement, ces décisions sont bloquées, du fait que cette règle n'est pas applicable. Il faut donc en revenir au respect de la lettre du traité. Lorsque celle-ci sera respectée, la construction européenne pourra repartir de l'avant. J'en suis convaincu.

*J.-C. R. : Monsieur le ministre, je vous remercie.*